

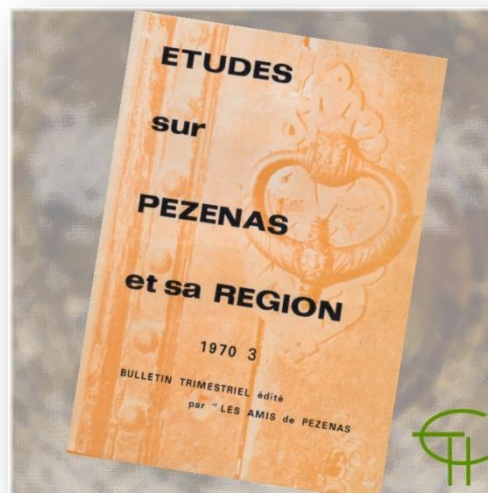
Article : Villeneuvevette : Une manufacture en Bas-Languedoc



Auteur (s) : Claude ALBERGE

Nombre de pages : 30

Année de parution : 1970





Villeneuve

Une manufacture en

Bas-Languedoc

*Les numéros
indiqués en marge
renvoient au plan
de visite*

1 - La Porte monumentale

A trois kilomètres au sud-ouest de Clermont-l'Hérault, sur la route de Bédarieux, dans le frais vallon de la Dourbie, une allée de platanes plus que centenaires conduit à la porte monumentale de Villeneuve. Sur le fronton on peut lire : « Honneur au Travail », sur le linteau : « Manufacture ».

C'est en 1677, deux ans après sa création par Pierre Baille, fabricant de Clermont qu'elle obtient les faveurs du roi, sans devenir pour l'instant « royale » (ce titre n'apparaît qu'au début du XVIII^e siècle). Par lettres patentes Louis XIV autorise à prélever sur les paroisses voisines de Clermont et de Nébian une superficie de 315 hectares (2°). Ainsi naît tardivement d'une manufacture, la dernière communauté du diocèse de Lodève sans consulat ni paroisse (3°). Ces mêmes lettres exemptent les habitants des droits d'équivalent sur le vin, le poisson, la viande et autres denrées, ainsi que des « tutelles, curatelles, séquestres, logement des gens de guerre et autres charges personnelles ». Les textes l'appellent indifféremment Villeneuve-les-Clermont, Villeneuve ou encore Villeneuve. Cette dernière dénomination lui restera lorsqu'en 1821 elle deviendra la plus petite commune du canton de Clermont l'Hérault (4°). Mais dans cette seconde moitié du XVII^e siècle où elle fut fondée il est encore plus fréquemment question de la « Manufacture de Clermont ».

Sa place dans le textile languedocien

Sa création vient s'ajouter aux entreprises textiles déjà existantes qui, du Lodévois à la « Montagne de Carcassonne » placent le Languedoc au troisième rang des provinces textiles françaises après la Champagne et la Picardie (5°).

Elle répond cependant avec Saptès près de CONQUES au diocèse de Carcassonne, aux ambitions manufacturières que Colbert exprime dans sa lettre du 30 Juillet 1676 à l'intendant ...

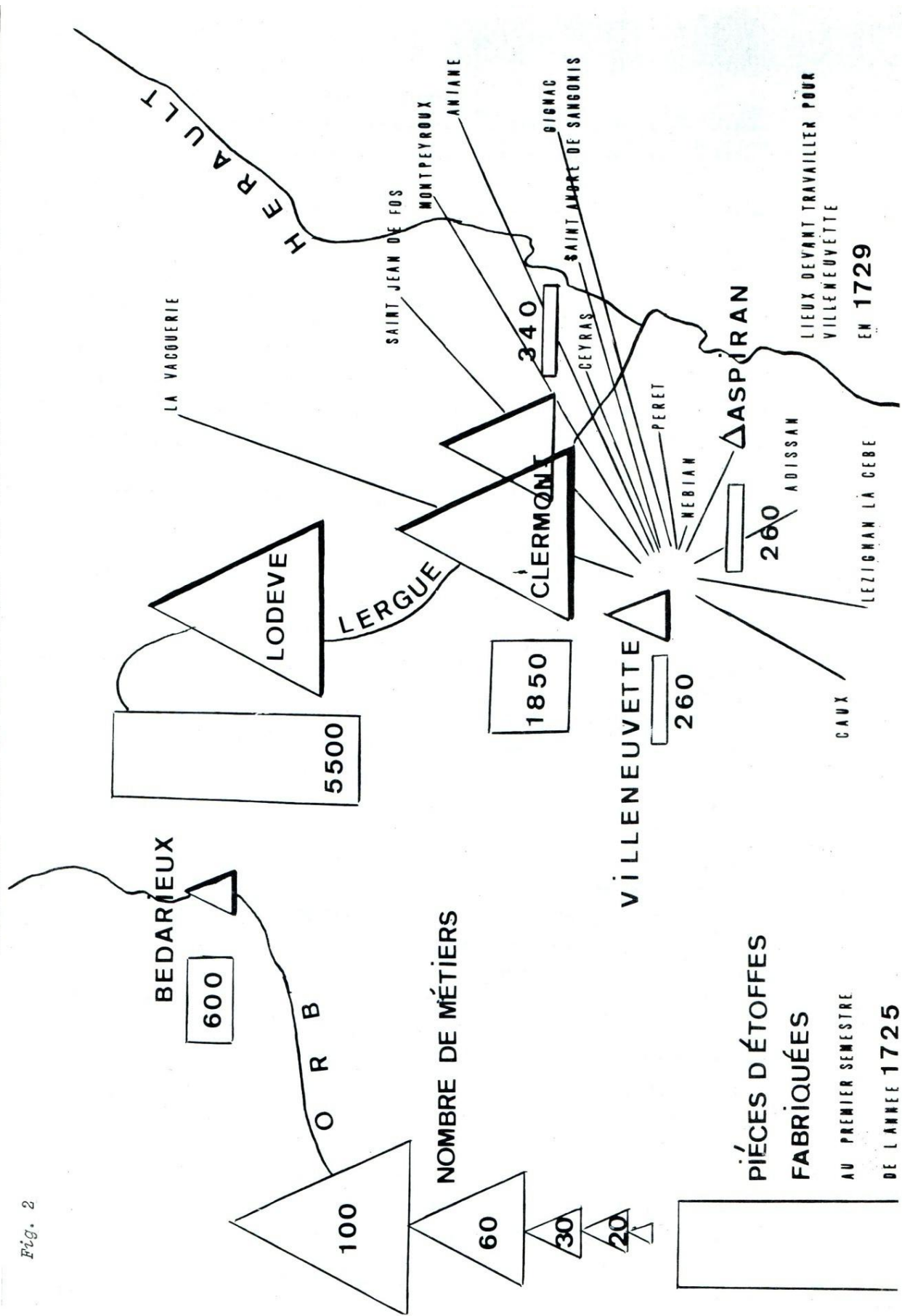
... du Languedoc d'Aguesseau (6°). Ces manufactures ne sont pas des créations officielles, elles résultent toutes deux d'initiatives privées (7°). Ici le Clermontais Pierre Baille est le premier rassembleur de sétéreés et le véritable fondateur. Mais, les promoteurs écartés Colbert s'emploie à conforter les gens de finance, qui, groupés en sociétés, prennent le relais. De cette aide aux entrepreneurs, qu'il veut puissants, comme en témoignent des interventions répétées auprès de l'intendant et des porteurs de capitaux, il attend en échange le respect d'une réglementation vigoureuse et d'un bon voisinage. « Je vous de prendre un soin tout particulier - écrit-il à d'Aguesseau -, de vous faire informer de temps en temps et en toutes occasions de l'estat auquel elles sont, de tenir sévèrement la main que tous les règlements qui ont été faits soient exécutés ». La réglementation est la clé de voûte de sa politique. Rien ne lui est plus étranger que l'idée d'une libre concurrence entre les entreprises du royaume : « il faut prendre garde que.... ces deux manufactures qui sont toutes deux très importantes se contiennent dans leur étendue et n'entreprennent rien lune sur l'autre ». Seule une qualité, bien réglementée, peut permettre de ruiner une prépondérance anglo-hollandaise jusque là incontestée au Levant et dans tout le bassin de la Méditerranée. Ainsi sera atteint le but que le contrôleur des finances de Sa Majesté s'est fixé : « tous les peuples qui y travaillent y gagneront leur vie » et « l'argent qui estait transporté du Royaume du Levant pour le commerce qui s'y fait diminuera continuellement ». La manufacture languedocienne que Colbert veut ouvrir au commerce extérieur - la création contemporaine du port de Cette répond au même souci (8°).- doit déloger Anglais et Hollandais du Levant et mettre fin à la fuite ruineuse du numéraire vers l'Est. Villeneuve est en Bas-Languedoc l'un des arsenaux de cette guerre d'argent que Colbert vient de déclarer.

Dans le cadre géographique plus réduit du Clermontais et du Lodévois, elle occupe une place originale. Là où des métiers dispersés travaillent des laines du pays pour la consommation intérieure, elle propose une concentration des opérations techniques qui garantit la qualité. Quant à la puissance financière des entrepreneurs, aux relations qu'ils entretiennent avec Paris et Marseille principal port d'exportation vers le Levant, elles forceront le marché méditerranéen. Colbert y compte.

*
* *

Plus tardivement, un « Estat des manufactures de draps et autres étoffes du Languedoc au département de Montpellier » de 1725 (9°) dégage la physionomie originale d'une manufacture devenue « royale » (10°). Lodève au premier rang avec ses cent quarante fabricants comme Bédarieux travaillent les laines régionales du Biterrois au Roussillon pour équiper les domestiques en « pinchinas » et les troupes en « gris-blanc ». A Clermont, qui compte à cette époque seize fabricants mais dont l'influence s'étend sur vingt et un villages des alentours et qui de ce fait commande à cent soixante métiers, soit plus que Lodève et Bédarieux réunis, sont fabriqués « depuis avant 1697 » les « londrins seconds » destinés à l'exportation (11°) (Figure N° 2). Villeneuve a fait école et continue à faire l'admiration des étrangers qui y passent (12°).

MANUFACTURES AU DÉPARTEMENT DE MONTPELLIER



Plan (13°)

Fig. 3

Le paysage actuel de la manufacture se retrouve sur deux plans de la première moitié du XIX^e siècle (14°) (voir plan). Le tracé géométrique de l'ensemble témoigne d'une conception préalable à une construction systématique.

L'Art des bastides se continue à Villeneuve, y compris le nom de baptême, avec une place centrale : la place Louis XIV, des artères rectilignes se coupant à angle droit, une porte monumentale : la porte de Clermont ouverte sur le carrefour des routes de Clermont à Bédarieux et de Pézenas à Lodève (15°). Bien que les vantaux de la porte soient solides, aucun système défensif ne protège un dispositif fidèle à des schémas anciens accommodés à une raison qui découvre le fonctionnel sans pour autant oublier le beau. Le charme de Villeneuve est fait de ce mariage entre la rigueur géométrique de la construction et une nature aimable qui se laisse domestiquer. Dans un jardin à la française, certes, mais aussi dans un entrecroisement de verdure : les allées de platanes et de muriers qui recoupent les rideaux de peupliers et de saules accompagnant la Dourbie contribuent au charme bucolique du lieu et apportent le rythme des saisons dans une architecture dont on oublie la rigueur. Si l'ensemble paraît avoir été réalisé dès l'origine, de 1676 à 1680, en quatre à cinq ans à peine, le détail du développement échappe, chaque période s'attribuant des réalisations déjà existantes. Le noyau primitif que constituent la métairie et le moulin ne se laissera pas facilement enfermer dans ce quadrilatère : il est encore perceptible au sud de la manufacture où il forme une échappée vers la Dourbie. Un an après son achat, le 29 Avril 1675, Pierre Baille en appelle à huit maîtres maçons de la ville de Pézenas, dont Barthélémy Cavailler et Pierre Vidal et à leurs manœuvres pour procéder aux premiers aménagements. Il en coûte trois cent mille livres à la société Pouget (16°) pour poursuivre l'ouvrage et d'Aguesseau explique son échec « pour avoir trop entrepris » (17°). Plus tard, dans le second quart du XVIII^e siècle, Castanié d'Auriac y procède à de nouvelles et considérables constructions (18°). Enfin le XIX^e siècle parachève la physionomie actuelle de la manufacture. Il est toutefois remarquable que ces transformations successives aient respecté la distribution des activités. Au cœur de la manufacture, donnant sur la place Louis XVI, le logement du maître établi au premier étage au dessus d'immenses salles voûtées servant d'entrepôts. Sur l'arrière, en bordure du Grand Réservoir, les bâtiments à usage industriel, profondément remaniés au cours des temps et agrandis dans la seconde moitié du XIX^e siècle d'une aile prise au nord sur le jardin à la française. A l'est enfin, les bâtiments de services, dont l'église, entourant la place. La rue Colbert conduit au logement des tisserands, La visite de Villeneuve se prête ainsi à des découvertes successives : les propriétaires, les fabrications, les techniques, l'organisation de la vie collective que chaque quartier souligne au passage.

2. Place Louis XIV

Les Propriétaires

Le seuil franchi, place Louis XIV, une pittoresque fontaine chante sous les fenêtres du logement du propriétaire. De sa fondation à la fin du XVIII^e siècle la manufacture change plusieurs fois de mains. Depuis cette époque et au-delà de l'arrêt de ses fabrications en 1954 elle reste la propriété de la famille Maistre. Si elle doit son établissement à Pierre Baille, fabricant du pays, elle lui échappe très rapidement sans qu'il soit actuellement possible d'en préciser les circonstances. Dans une lettre à d'Aguesseau du 30 juillet 1676 - alors que Pierre Baille a acheté la métairie qui est à l'origine de Villeneuve en 1674 -, Colbert fait état de « petits différends entre le Sr. Bail et le Sr. Pouget et les marchands de Montpellier qui veulent fournir leurs deniers pour la soutenir et l'augmenter » (19°). Sans doute Baille, protestant, avait-il toutes facilités d'emprunter à des coreligionnaires nombreux dans la finance montpelliéraine (20°), qui s'intéresse à Villeneuve avec la même ardeur qu'à Cette et au Canal du Midi, trois créations contemporaines. Les titres d'André Pouget le nouvel entrepreneur de la manufacture de Clermont, sont nombreux et d'importance : conseiller et secrétaire du roi, greffier en chef à la cour des aides et finances, un moment même trésorier des menus plaisirs et affaires de la chambre du roi (21°). Fermier de la gabelle du Languedoc, il finance la construction du Canal du Midi : le sieur de Bonrepos sera mis en difficulté par sa faillite (22°). Il « a intérêt dans les vivres de la marine et en beaucoup d'autres affaires » (23°).

La même année 1676 où il entreprend Villeneuve, il entre dans la Compagnie du Levant à Cette (24°). Dans ces deux entreprises complémentaires, la fabrique et le port, il retrouve certains de ses associés : Gédéon Brutel, receveur des tailles du diocèse de Mirepoix et Jacques Icher receveur général des gabelles ; il accepte ici François Coste, marchand bourgeois de la ville de Figeac en Quercy (25°) et confie la direction de la manufacture à Fulcrand Duffours, autre receveur général des gabelles. Le capital ainsi constitué est de Quatre cent mille livres (26°) Comme l'ont souligné MM. Boissonnade et Dermigny, la manufacture et le commerce languedociens naissent du capital des fonctionnaires de la monarchie. La liaison entre capital, manufacture et commerce apparaît ici en toute clarté. Cette et Villeneuve unissent leur destin pour « l'accroissement des forces du royaume à la mesure d'un monde mercantiliste » (27°).

La guerre est engagée mais la victoire s'annonce difficile. Malgré la protection assidue de Colbert, l'intervention de Pennautier en 1678, l'appel au négoce marseillais en la personne de Frédian ou Frédiani, intéressé lui aussi, les affaires de la compagnie périclitent. Il est symptomatique que les seuls chargements de draps dont nous ayons connaissance aient été effectués à Marseille et non à Cette (28°). La « marine de Montpellier est mal partie ».

D'ailleurs dans sa correspondance des années 1680-1683, consécutive à la faillite de la société Pouget, Colbert choisit délibérément Marseille pour servir à l'exportation des draps languedociens. Bien qu'il condamne Pouget, après l'avoir longtemps soutenu, d'avoir vu trop grand et que plus tard Boissonnade le qualifie « d'habile financier mais de mauvais entrepreneur », l'échec de l'entreprise n'est pas le seul fait de la manufacture. Du capital, de la manufacture, du commerce, d'où provient-il ? La fin du XVII^e siècle est une période difficile pour les affaires, la draperie languedocienne souffre déjà d'un certain discrédit les négociants marseillais bien que pressés par leur intendant, ne mettent aucune bonne volonté à expédier ses productions. La situation en Méditerranée est peu sûre et M. du Quesne combat les corsaires d'Alger qui menacent les convois.

Pourtant Colbert ne se décourage pas : il veut sauver Villeneuve. Il y parviendra trois mois avant sa mort. L'énorme correspondance qu'il entretient à son propos avec les intendants de Languedoc et de Provence, l'archevêque de Toulouse, président des États et M. de Pennautier, trésorier général de la Bourse, ne laisse aucun doute. En un temps où l'administration est peu développée, où les États du Languedoc sont très soucieux de leurs prérogatives et avarés des deniers de la province, l'intervention du pouvoir central dans une affaire, après tout privée, n'est pas facile. Colbert ne peut ordonner, mais seulement inciter. Il est vrai que l'Intendant, le Cardinal de Bonzy et M. de Pennautier sont de solides alliés.

Plusieurs solutions sont ainsi avancées au milieu des pressions que l'on devine : accorder à la société en faillite le moratoire de ses dettes et un prêt où, moyennant quelques encouragements installer à sa place un marchand de Limoux ? Dans leur session de décembre 1681-janvier 1682, les États ne peuvent se résoudre qu'à prêter quelques livres pour permettre à la manufacture de subsister jusqu'à l'année suivante. De nouvelles propositions sont alors faites : fusionner avec Saptès, elle aussi en difficultés, ou créer une nouvelle compagnie ? Les États la soutiendraient alors par un prêt de Cent mille livres, une prime d'une pistole par pièce ajoutée à la pistole déjà accordée par le roi à l'exportation. Ils prendraient en outre à leur charge l'achat du matériel et la location des immeubles. La solution est finalement acceptée, non sans réticences.

M. d'Aguesseau s'en émeut lui même car il connaît les dessous de l'affaire. Dans la nouvelle société se retrouve Fredian ou Frediani, le négociant marseillais déjà membre de l'ancienne société, aux côtés de deux nouveaux venus : Pierre Thomé, escuyer, conseiller du roi trésorier général des escuries de Sa Majesté et Gaspard Hindret, escuyer, seigneur de Beaulieu (29°)

Les deux derniers sont chargés de la direction et de Paris : Thomé prend la route du Languedoc. Le fonds de quarante mille livres qu'ils constituent est assurément peu confortable et les États s'inquiètent de ce qu'ils empruntent leurs fonds et ils sont obligés d'en payer les intérêts ce qui exclut tout ce que l'on pourrait espérer d'« amélioration de ...

... cette manufacture » (30°). En fait le contrat, signé à Paris le 29 mars 1683 (31°) entre la nouvelle société Thomé et Hindret et la compagnie du Levant dévoile les noms des véritables intérêts qui se portent à Villeneuve aux dépens des deniers de la province : François Bellinzani, escuyer, conseiller du roi en ses conseils, Augustin Magy, banquier de la ville de Marseille et surtout Pierre Louis Reich de Pennautier, conseiller du roi, trésorier de la bourse des États de Languedoc et receveur général du clergé de France.

Quelques mois auparavant, le 5 septembre 1682, D'Aguesseau, sentant la manœuvre, écrivait de sa propre main, à Colbert : « Je ne sais pas par quels canaux la proposition qu'il vous a plu de me mander par votre lettre du 26 août vous a été portée, mais je suis persuadé qu'elle vient originairement de M. de Pennautier qu'il l'a concertée avec M. le Cardinal de Bonzy et quelques uns des principaux des Estats qui sont à Paris et par des vues particulières. Comme elle est très avantageuse pour ceux qui y prendront intérêt tout le monde y trouvera son compte. M. de Pennautier qui a sa part dans la manufacture de Saptès et qui en est le premier mobile la soutiendra par cette union et se rendra maître de ces deux manufactures (ce que je ne puis m'empêcher de regarder comme un très grand inconvénient). Les officiers de la province et quelques uns des principaux des Estats, s'intéresseront dans cette affaire qui deviendra bonne avec les conditions proposées, et s'il en faut d'autres dans la suite pour la rendre meilleure ils y porteront les Estats et il s'y prendra tous les ans des délibérations qui augmenteront les avantages de cette nouvelle compagnie aux dépens de la Province. » (32°) Ce que redoutait l'intendant est arrivé. Mais Colbert n'est pas mécontent de ce que les nouveaux de Villeneuve-les-Clermont ne servent que de prête-noms à Pennautier et à la Compagnie du Levant. L'entreprise est ainsi assurée de trouver un capital suffisant et des relations commerciales solides, ce que la société Pouget n'avait pu faire. Le 22 Juillet 1683 il écrit à d'Aguesseau : « Ainsi je crois cette affaire entièrement terminée et que cette manufacture sera en état d'augmenter pour le bien général de la province ». Ce seront là ses derniers mots sur Villeneuve, il s'éteindra la même année.

C'est sous La tutelle des États que vit l'entreprise pendant le premier quart du XVIII^e siècle, les Pouget en restant les propriétaires. Mais curieusement plus aucune mention n'est faite de la société Thomé et Hindret. Au hasard des procès qu'Honoré Pouget, héritier d'André, intente à ses locataires apparaissent les directeurs nommés pour une période de trois ans par les États : Barthe, le marchand de Limoux, en 1689, Pierre Rustin de Berthellet mentionné comme directeur et intéressé dans son acte de décès du 28 Mars 1710 (33°), Gabriel Pelletan, maître facturier de Clermont et ses fils Antoine et Jean en 1702, les Astruc père et fils en 1716 et 1719. Bien que changeant fréquemment de directeur, l'entreprise paraît prospérer Les États continuent une aide qui se chiffre à « Plus de huit mille livres par an », ce que leur syndic continue de juger excessif (34°).

Mais si la fin du Grand Règne est peu favorable, l'effondrement du système de Law apure la situation financière et conduit à Villeneuve trois Carcassonnais. Ils vont faire sa fortune après avoir assis la leur sur la draperie à Carcassonne et la spéculation, rue Quincampoix. (35°). En 1725 Castanié d'Auriac, déjà propriétaire de Saptès, l'achète à Honoré Pouget et entreprend de vastes travaux de transformation. Il en confie la direction à Pierre-Louis Bourlat aidé des ses frères : l'un Arnaud est négociant à Marseille, l'autre est établi à Constantinople. Commerce, Industrie, voire Politique - François Castanié, frère de Guillaume le propriétaire, est l'influent directeur de la compagnie des Indes se rencontrent une nouvelle fois.

Cette conjonction remarquable fait la fortune de manufacture dans le second quart du XVIII^e siècle, une fortune fragile et éphémère si l'on en juge les fréquents changements de propriétaires dans la seconde moitié du siècle. Catherine Françoise Castanié d'Auriac l'apporte dans sa corbeille de noces au marquis de Poulpry qui passe à Limoux pour un habile négrier (36°) ; la manufacture s'ouvrirait-elle alors au commerce des Iles ? En 1768 Mme de Poulpry la vend à Raymond Ronzier, négociant de Clermont qui, en 1788, la cède à son gendre, André Chambert de Saint Martin de Fanjeaux (Aude).

Un an plus tard, la Révolution éclate. C'est une entreprise ruinée que Denis Gayraud achète en 1793. En 1803 son neveu Joseph Maistre, Fabricant de Clermont (37°) reconstitue à son avantage un fonds qui s'était divisé. Avec lui une dynastie industrielle, établie depuis le début du XVII^e à Clermont s'installe à Villeneuve (38°). Ses fils Hercule et Casimir restaurent l'entreprise. La mort d'Hercule en 1858 laisse son frère seul propriétaire qui cède à son fils Jules en 1868. Lui succèdent Casimir, l'explorateur au Congo et à Madagascar et Paul, mort à la guerre en 1917. Enfin trois cousins germains : Georges, Camille et Jean seront les derniers propriétaires-directeurs de la manufacture jusqu'à sa fermeture en 1954.

Ainsi dès son origine et jusqu'au début du XIX^e siècle la propriété de Villeneuve a été disputée entre les fabricants et les gens de finance, plus ou moins liés au commerce maritime. Les financiers, qui triomphent facilement de Baille, sont écartés aussi rapidement parce qu'ils n'ont pas su devenir négociants. Là où la Compagnie du Levant a échoué à la fin du XVII^e siècle la Compagnie des Indes réussit au siècle suivant, avant que le trafic des « Iles » ne sollicite peut-être la manufacture à la fin de l'Ancien Régime (39°). Le capital de Montpellier, Marseille, peut-être Bordeaux, la vivifie. Les fabricants, qui apparaissent en période de crise, s'installent définitivement avec Gayraud et les Maîtres alors que les guerres de la Révolution et de l'Empire portent un coup fatal au commerce maritime. A la différence de Villeneuve, Saptès ne résistera d'ailleurs pas à une reconversion nécessaire : ses fabrications cessent à la fin du XVIII^e siècle (40°). Mais au-delà de ces changements fréquents de propriétaires, financiers ou fabricants, se continue le rôle de la draperie de Carcassonne.

Fig. 3

LA MANUFACTURE ROYALE

VILLENEUVETTE

©Association Etudes sur l'Hérault : <https://etudesheraultaises.fr> (Tous droits réservés)

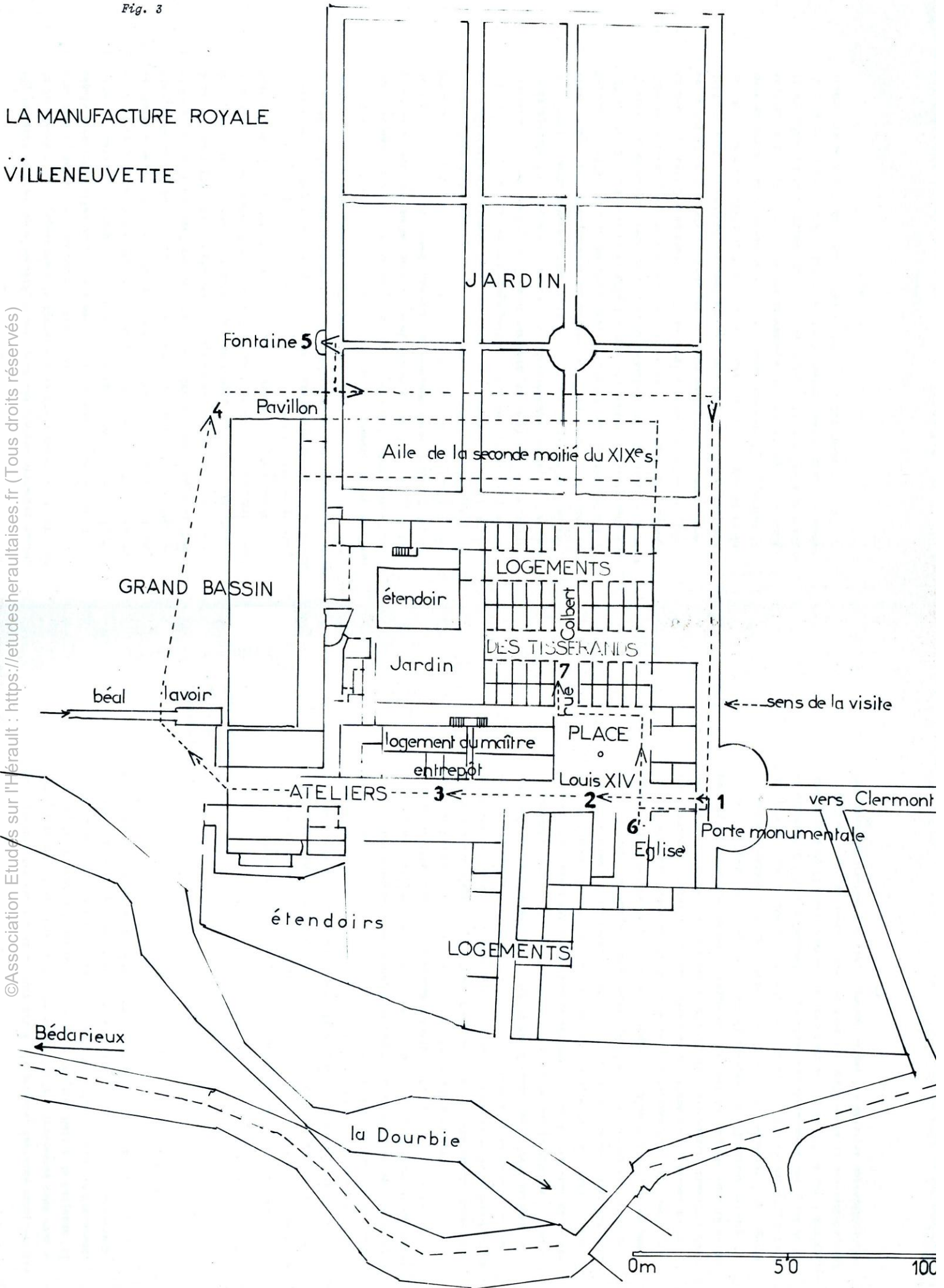
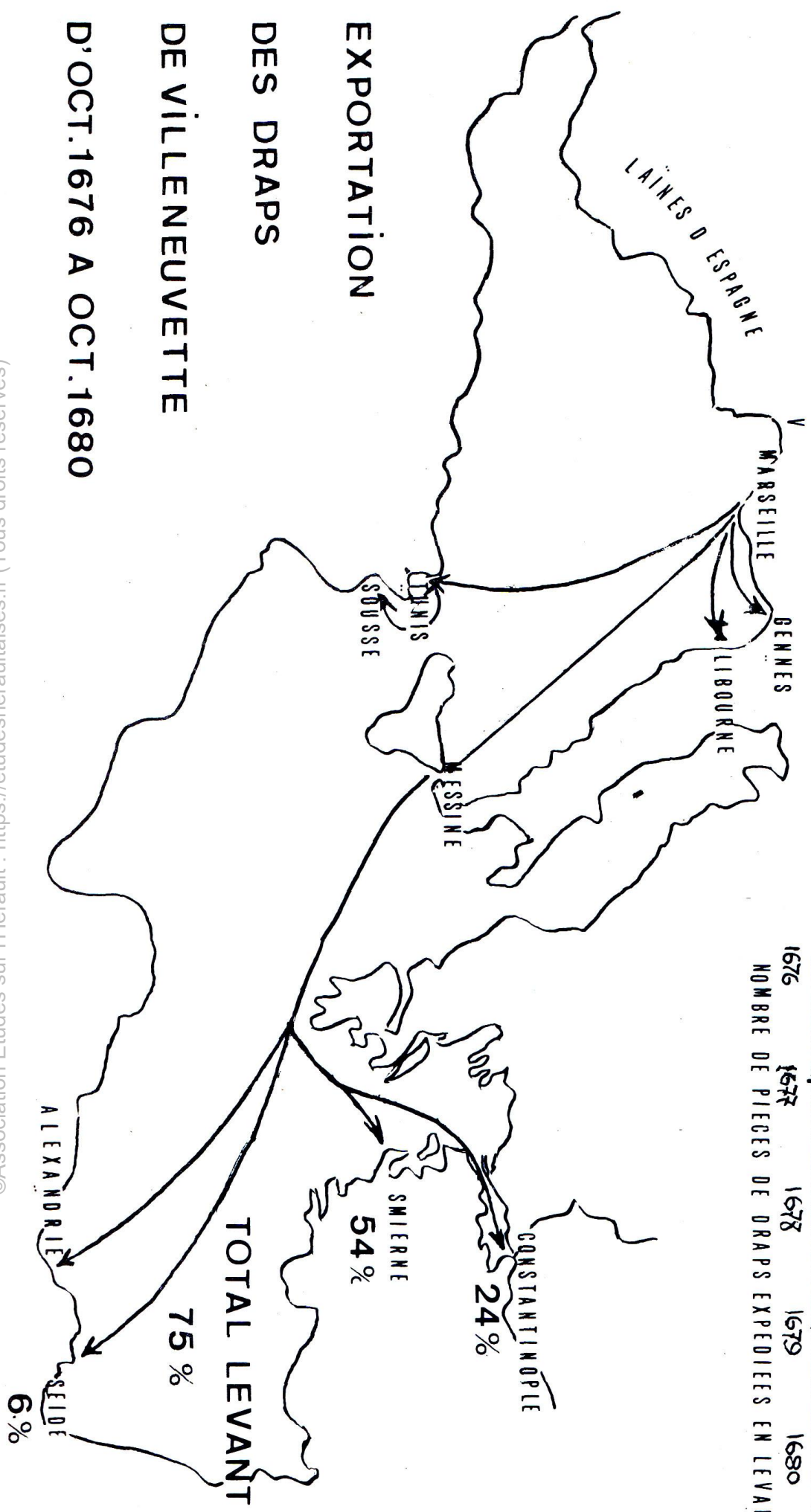
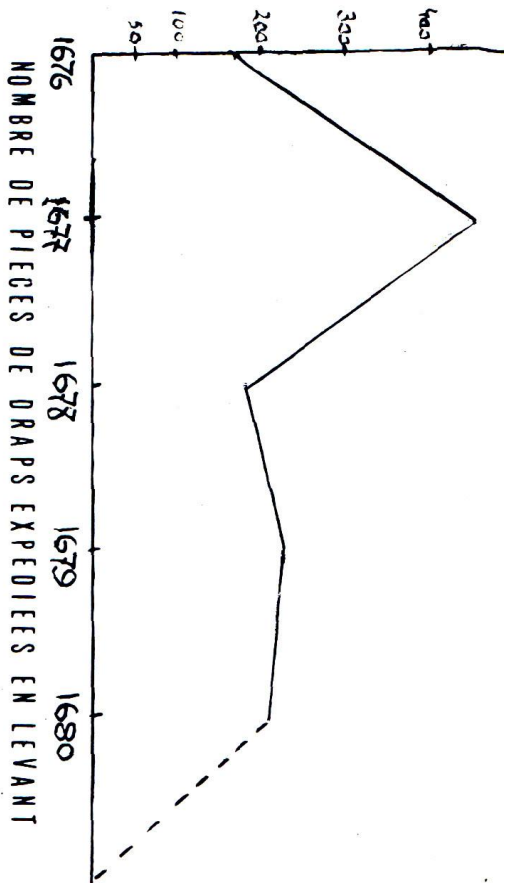
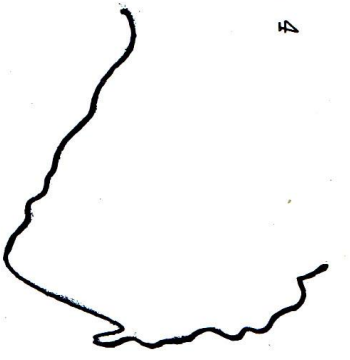


Fig. 4



Elle fournit les spécialistes, ouvriers et directeurs, certains propriétaires Pennautier au XVII^e, Castanié d'Auriac au XVIII^e intéressés tous deux à Saptès, les Poulptry de Limoux, les Chambert de Saint Martin de Fanjeaux. Si à la fin de l'Ancien Régime Clermont supplante définitivement le Carcassès, les liens n'en restent pas moins : Jules Maistre, propriétaire et directeur de la manufacture en 1858, épouse une fille du drapier Bosc, maire de Carcassonne.

- **L'entrepôt des laines et draps : Les Fabrications.**

Un arrêt à l'entrepôt au rez-de-chaussée de la maison du maître amorce la visite des installations techniques. D'immenses salles voûtées reflètent les dimensions d'une entreprise ouverte sur l'extérieur. Les laines venant d'Espagne et les draps travaillés pour le marché levantin recevaient ici les visites tatillonnes des inspecteurs de manufactures. Mais les fabrications de Villeneuve se sont modifiées avec le temps : à la production de qualité de l'Ancien régime a succédé, à partir des guerres de la Révolution et de l'Empire, et jusqu'à la fermeture de l'usine, la production de draperies plus grossières destinées au marché intérieur. Pourquoi cette déviation, en contradiction avec les ambitions de son illustre protecteur ?

« Le Roy ayant réglé par l'arrêt du Conseil dont je vous envoie copie ci-joint les largeurs et qualités des draps qui se fabriquent en la manufacture établie à Clermont, je vous prie de tenir soigneusement la main à son exécution ». Cette première lettre sur la manufacture que Colbert adresse à l'intendant de Languedoc le 29 Mai 1676 (41°) a valeur de symbole : la manufacture colbertiste est assise sur la réglementation. Il est vrai que l'arrêt du Conseil d'État dont il fait mention date de quelques jours à peine. « Pour le commerce des Eschelles du Levant », il précise : « avec leur largeur, leur teinture, leur marque, leur emballage même trois sortes et façons de draps » : la première de pure laine de Ségovie : chaîne et trame, la seconde « de laine de pays dans la chaîne et de laine d'Espagne dans la trame », et les « communs vingtaines », qui constituent la troisième sorte, seront faits uniquement de laines du pays (42°). D'ailleurs Villeneuve travaille depuis sa création les laines du Languedoc. Colbert lui assigne pour tâche de fournir le Levant en « mahons » « londrins premiers » et « londrins seconds ». D'Espagne viennent pour les premiers les « fleuret et refleurette de Ségovie ou de Segovienne de Soria », et pour les autres les « Albarazin, Grigoelle et Caneres » (43°). Les « extraits de polices des chargements des draps de la manufacture de Clermont envoyés en Levant et autres Eschelles par l'ancienne Compagnie », heureusement conservés dans les archives de la manufacture, nous informent des ventes. Cet état, communiqué par les notaires marseillais aux liquidateurs ...

... de l'ancienne société, donne, pour les quartes premières années de son existence, la physionomie du travail et du rayonnement de la manufacture dans le bassin méditerranéen. (Figure 4).

Depuis Marseille balles et pièces s'embarquent « au nom de Dieu et du Bon Sauveur » dans les vaisseaux « le Saint Joseph » et le « Dauphin Couronné », l'«*Enfant Jésus*», le «*Notre Dame de Garons*», le «*Notre dame de Bon Rencontre*» le «*Notre Dame de Grâce*», le «*Saint Louis*» et la «*Ville d'Alep*», ou dans des barques de Marseille, Toulon, La Ciotat, les italiennes de Gênes, Livourne et Messine, le «*Bien Venu*» vaisseau du roy et même le navire anglais : «*Les Armes d'Angleterre*». Les cargaisons sont attendues par Antoine Fabre et Guillaume Vidal à Smyrne, Charles Raynaud et Compagnie à Saïda, Fabre et Joucla à Constantinople, Pierre Guiraud à Tunis, autant de négociants français servant d'intermédiaires sur le marché levantin... Du 14 octobre 1676 au 29 octobre 1680 le Levant à lui seul assure les trois-quarts des achats, l'autre se diffusant dans les ports de la Méditerranée occidentale, de Gênes à Sousse. A l'est, plus de la moitié des expéditions se font à destination de Smyrne, le reste vers Constantinople (voir Carte).

L'ampleur et la fréquence de ces transports sont extrêmement variables. Deux cent cinquante pièces pour Smyrne en une seule fois en octobre 1676, «*une pièce escarlate*» une seule, pour Tunis et Sousse en juillet 1679 : les expéditions se font à la demande, depuis la fabrique sans doute, depuis Marseille en tout cas. Elles sont plus nombreuses en mai et surtout en octobre. Mais cette appréciation ne porte que sur quatre années et il demeure difficile d'expliquer ce rythme sans tenir compte à la fois des possibilités d'une navigation davantage perturbée par les hommes que par les éléments et d'une demande extrêmement variable. Cette irrégularité des départs, ajoutée à des délais de paiement particulièrement longs, de dix-huit mois généralement, devaient sans doute retentir sur la marche de l'entreprise.

Ainsi les difficultés de trésorerie et la faillite de Fredian ou Frediani en 1678 marquent une chute des expéditions qui passent de 454 à 182 pièces. Si la situation se rétablit dans les années suivantes, grâce à Colbert notamment qui vient au secours du négociant marseillais, elle est loin de retrouver le niveau antérieur. Les corsaires d'Alger et de Tunis menacent. La faillite de Pouget et de sa compagnie en 1681 ruine le commerce des draps «*en Levant*». Pour peu de temps sans doute puisque, dès 1683, la nouvelle société s'engage pour six ans à livrer «*trois cents pièces de draps fins fabriqués dans la dite manufacture de Clermont de trois mois en trois mois à raison de 75 pièces chaque livraison*» La régularité supplée maintenant au désordre des livraisons dans la période précédente : Il est vrai que la compagnie du Levant est devenue la principale intéressée dans la manufacture. L'état actuel de la documentation ne permet malheureusement pas de savoir dans quelle mesure le contrat fut respecté. (44°)

« On y a toujours travaillé depuis son établissement en draps fins pour les Eschelles du Levant, pour les Indes et autres pays étrangers » note un rapport de 1728 (45°). Le second quart du XVIII^e siècle est une période de prospérité pour la draperie de Clermont qui, en 1715, a reçue du Conseil d'État le privilège de travailler pour le Levant. Dès lors, la primauté que Villeneuve s'était taillée dans la région est largement dépassée.

Au cours du premier semestre de l'année 1725 (46°) elle fabrique 260 pièces de draps alors que Clermont et les vingt et un villages des alentours en produisent 2 190 (voir carte). En 1734 (47°) l'inspecteur des manufactures visite à Villeneuve 126 pièces « dont 40 en toile, 75 en blanc, et 11 en couleurs » sur un total de 2 159, alors que Clermont fabrique « 600 à 650 balles », Villeneuve produit « 25 à 30 balles, chacune de Vingt-demi pièces de 16 à 17 aulnes » (48°).

La manufacture royale est bien dépassée par la « fabrique » de Clermont. Mais l'une comme l'autre vont sombrer dans la crise qui s'annonce déjà et sévira pendant toute la moitié du XVIII^e siècle.

« La société fondée au Levant par Vergennes est maîtresse absolue des achats et des ventes », les prix baissent, le textile languedocien en déroute en appelle à la réglementation et aux faveurs royales. « Le nombre des bêtes à laine a tellement diminué que l'espèce commence à y manquer quoique le prix de leur toison ait augmenté considérablement », se lamente le mémoire de 1761 (49°). Malgré les pressions des inspecteurs, jurés-gardes, juges des manufactures, en dépit des visites multipliées, la qualité des « londrins » s'est nettement altérée. La réglementation n'y peut rien. D'ailleurs, en ce XVIII^e siècle finissant, est-elle seulement tolérable ?

Peu à peu le Clermontais perd ce qui faisait son originalité. Les guerres de la Révolution et de l'Empire le précipitent, Villeneuve avec, dans le sillage de Lodève et Bédarieux : la fourniture aux armées. Pendant tout le XIX^e et Le début du XX^e, Villeneuve vit au rythme des commandes publiques, ajoutant à l'habillement des troupes celui des ordres religieux, des lycéens, l'équipement des wagons de chemins de fer. En 1878 Fabre constate : « aujourd'hui elle s'occupe exclusivement des draps pour l'habillement des troupes » (50°). La production maximale en période de conflit, est soumise à bien des variations qui mettent à mal l'entreprise. Pour assurer la continuité de l'emploi du personnel logé à la manufacture, Casimir Maistre crée un établissement de tissage dans le village voisin de Nébian. Il l'ouvre ou le ferme selon la conjoncture. Ainsi la production varie entre 130 000 et plus de 200 000 mètres de draps selon les années (51°). Au XX^e comme au XVII^e l'entreprise reste la victime de ces fluctuations de la demande. Le vieillissement de son matériel, la concurrence des usines reconstruites du Nord et de l'Est font le reste. En 1954 elle cesse toute fabrication.

4. Le Grand Bassin :

Les techniques.

Ce n'est pourtant pas faute d'efforts que l'entreprise ne put se maintenir. Son existence est jalonnée par le renouvellement des techniques. Comment se fit le passage de la manufacture à l'usine ? (Figure 5).

L'eau d'abord est à l'origine de Villeneuve. En 1673 Pierre Baille fabricant de Clermont, achète à Daniel Michel, « docteur en théologie, minis-... [ligne manquante] ... de la religion prétendue réformée en l'église de Graissessac », pour 600 livres, un moulin à foulons sur la Dourbie (52°). Ses ruines portent aujourd'hui le nom de « Vieille manufacture ». L'encaissement du lit de la rivière à cet endroit ne se prêtait pas à l'extension des bâtiments. C'est pourquoi l'année suivante, le fondateur achète une métairie plus en aval : c'est autour d'elle que se développe la nouvelle manufacture, tandis que dans le vieux moulin à foulons « se fait présentement la chimie pour faire les esprits et eau forte et distillation nécessaires à la teinture de l'escarlate cramoisie et autres colleurs » (53°). De vastes travaux d'hydraulique doivent être entrepris pour conduire les eaux de la rivière et des sources surgissant au pied de la montagne calcaire de Liausson jusqu'au niveau de la manufacture. Une canalisation les capte en amont et le pont « de l'Amour » leur fait franchir le lit de la rivière. Cet aqueduc est l'oeuvre de Pouget. Au début du XVIII^e siècle, le comte de Clermont engage à son propos un procès contre son héritier (54°) prenant pour prétexte que les eaux ne trouvant pas le lit de la rivière libre débordent, font de grands ravages et gâtent le grand chemine. L'inventaire réalisé à cette occasion mentionne quatre moulins sur la Dourbie ; le partage des eaux entre moulins à foulons et moulins à bled devait sans doute créer quelques difficultés.

La distribution des eaux à partir du Grand Bassin « de 50 toises de long sur 8 de large », creusé au pied de la montagne de la Bruyère « coûte à la société 30 000 livres, plus 6 000 pour le canal de pierre de taille souterrain qui « conduit les eaux du lavoir de la laine au grand pred » (55°). A l'intérieur d'une fabrique où le travail se faisait à la main, les eaux servaient alors essentiellement au lavage. Tandis que celles de la Dourbie actionnaient les moulins simples ou à lanterne « façon de Hollande » pour les foulons : c'était là leur seule utilisation énergétique. L'apparition du machinisme au début du XIX^e siècle multiplie les besoins et la quête d'un bien de plus en plus rare oblige à de nouvelles entreprises. D'autres canalisations captent les eaux de source et « par chutes successives d'une hauteur totale de plus de 65 mètres... Le même volume d'eau sert sept fois comme force motrice avant de sortir de la propriété » (56°). Dans la seconde moitié du XIX^e siècle - la monographie de 1878 ne signale pas sa présence - il faudra aménager un nouveau bassin de réception des eaux curieusement perché sur la colline, au milieu d'une végétation de maquis. Quant aux moulins à foulons ils sont transportés sur l'Hérault à huit kilomètres de la fabrique. Ainsi ...

... le site de l'entreprise limite les possibilités d'innovations techniques qui ne peuvent se réaliser qu'à grands frais. Il faut voir là, sans doute, l'une des causes de son dépérissement. Toutes les eaux de l'environnement immédiat sont mobilisées pour la consommation des machines à vapeur.

L'équipement de la manufacture, donné par la description de 1681, est rudimentaire : aucune machine mais « les outils de la manufacture consistent en chaudière de cuivre, presse pour les draps, forces, platines de fonte, plateaux cardons, cardes, tours à filer, dévidoirs, métiers des tisseurs tant des draps que des petites estofes, avec leurs garnimens, tentes, crochets, contoirs estagés, cuves vinares, tonnaux » le tout estimé 27 818 livres.

Toutes les opérations sont faites à la main. Les plus pénibles : dessuintage, lavage, teinture, cardage, garnissage et pressage, par les hommes. Les plus délicates par les femmes ou les « adolescents » : assortissage, triage, filage, ourdissage et épauillage. Les outils sont rudimentaires, ainsi les cardes qui obligent à un grand effort musculaire. Le cardeur revêtu d'un tablier de cuir, frotte la laine, une brosse garnie de fil de fer à chaque main. Auparavant les ouvriers ont formé le bain plongeant les laines dans l'eau tiède afin de les débarrasser de leur suint. Il faudra ensuite les tremper dans le lavoir et les suspendre à de hautes perches sur les étendoirs.

Aux femmes et aux enfants reviennent le tri, le filage au fuseau ou au petit rouet, l'assemblage des fils sur l'ourdissage, un dernier tri enfin, avec une petite pince de fer pointue. Le tissage appartient à des ouvriers spécialisés qui travaillent d'ailleurs dans des bâtiments séparés des installations techniques ; sans doute faut-il voir dans cette disposition l'intérêt particulier apporté à cette opération.

La plupart de ces opérations manuelles devaient être remplacées par la machine. Quant et comment le machinisme fit-il son apparition à Villeneuve ? La question mériterait assurément une étude approfondie alors que la documentation actuelle ne nous offre que quelques indices. La monographie de 1878 - la seule source pour l'instant utilisable - accorde à M. Joseph Maistre, le premier propriétaire de ce nom à Villeneuve, le mérite du pionnier. « En 1810 il fut des premiers, dans le Midi à monter des métiers mécaniques à filer la laine, dont la propagation fit faire un pas immense à la fabrication des draps ». Ses fils Hercule et Casimir « enrichirent cette manufacture de toutes les machines propres à l'accélération et au perfectionnement du travail. »(57) En ce début de XIX^e siècle, ce n'est plus la Hollande mais l'Angleterre qui fait école. Des quatre machines à vapeur dont dispose l'entreprise - mais quand furent-elles adoptées ? -, La locomotive routière (sic) de 20 chevaux sort des ateliers Arcling et Porter de Rochester. Ce monstre de 1 200 kilogs émerveille le visiteur qui le décrit avec une sympathie évidente : « Elle peut remorquer un poids de 36 tonnes sur les routes ordinaires dont les pentes ne dépassent pas cinq centimè-

...tres par mètres. Sa vitesse est de six à sept kilomètres à l'heure. Elle se meut avec facilité en faisant des évolutions dans un rayon très restreint, sa circulation ne présente d'ailleurs aucun danger. Quand elle est en marche, elle est toujours précédée d'un homme qui la devance à quarante pas pour avertir les conducteurs de voitures. Loin de détériorer les routes, ses larges roues remplaceraient plutôt des rouleaux-compresseurs. Nous insistons sur les avantages des locomotives routières, car sous le climat du Midi il faut pour obtenir de belles récoltes faire des labours profonds et pouvoir arroser ». Moyen de transport, force d'appoint en cas de défaillance des autres machines, outil de labour et d'arrosage, les capacités de l'engin stupéfient. En 1875 les métiers à filer mull-jenny sont progressivement remplacés par le métier à filer continu de la maison Bède de Verviers. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les techniques des draperies belge et normande pénètrent la manufacture. Les maisons Célestin Martin de Verviers et Mercier de Louviers fournissent un matériel que l'on a quelque difficulté à utiliser convenablement. Il ne faut pas moins de trois ans pour mettre au point la machine à carder belge et deux ans pour tirer parti du métier à filer continu, et ce malgré le génie inventif de Casimir Maistre qui, avec moins de trois cents francs, réalise des métiers à filer qui « font en définitive autant de travail que les métiers de la maison Mercier ». Si nous en croyons encore l'auteur anonyme de 1878, l'implantation du machinisme à Villeneuve ne posa aucun problème social. Pas de luddistes ici ; « On a pu introduire successivement les machines les plus nouvelles et les plus perfectionnées, sans que les ouvriers aient eu à se plaindre. » (58°) Il est vrai que de nombreux travailleurs avaient sans doute quitté la manufacture avant que Joseph Maistre n'en prenne la direction : la situation était donc favorable à l'introduction du machinisme.

Si l'étude de l'évolution des techniques et de leur dépérissement de la seconde moitié du XIX^e siècle à nos jours reste à faire, elle marque profondément le paysage. A l'angle nord-est du Grand Bassin un pittoresque pavillon au toit de tuiles vernissées défie la haute cheminée de briques rouges. Dans la partie nord de l'ensemble se retrouve dans l'architecture l'opposition entre la manufacture des XVII^e et XVIII^e siècles et l'usine du XIX^e.

**5. Le Jardin à la
française et
l'aile XIX^e siècle :
à l'usine.**

Une allée de platanes prolonge la perspective du bassin jusqu'aux bois. Elle accompagne le vaste jardin à la française qui double au nord la superficie de l'établissement. Sans doute fut-il réalisé par Castanié d'Auriac, les textes antérieurs n'en faisant aucune référence. De la fontaine monumentale qui l'ornait ne subsiste plus que le cul-de-four retenu par ses motifs de calage. L'eau ne s'échappe plus de la gargouille centrale

... à tête de divinité aquatique (Figure 6). Perdu dans la végétation envahissante, son regard embrasse l'aile construite sur les jardins dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le fer et le verre entrent pour la plus grande part dans sa construction mais la lumière des jardins et des bois ne pénètre plus une architecture coupée de la nature. Villeneuve n'a pas échappé aux laideurs du XIX^e siècle industriel.

6. Le quartier des « services ». L'église

Contournant le mur de l'ancien cimetière, l'on parvient à nouveau devant la porte monumentale dont la construction est due à Castanié d'Auriac. Elle est flanquée à sa droite du logement du gardien, de la boucherie, de l'auberge ou hostellerie St Joseph, de la maison de l'instituteur et de la mairie après la Révolution.

A gauche, l'église est une construction sans caractère de la première moitié du XVIII^e siècle (59°) Un premier édifice a précédé celui-ci : le 7 JUILLET 1678 l'évêque de Lodève donne permission à Raymond-François Pons, prêtre et prieur de Clermont dans la manufacture de vérifier le lieu destiné pour la chapelle de Villeneuve. « Étant entré dans ledit lieu nouvellement construit pour ladite chapelle » il en donne une description sommaire. Le prieur de Mourèze est requis pour la bénédiction du nouveau sanctuaire (60°). Nulle trace de cette première fondation ne subsiste. Celle qui la remplace au XVIII^e siècle, et dont la construction est mentionnée par l'inspecteur des manufactures de 1725, est une bâtisse sans particularité. A l'intérieur seuls les retables du maître-autel et des autels latéraux, d'une facture bien gauche, apportent la note XVIII^e siècle à une décoration surchargée au siècle dernier de peintures à l'huile, aujourd'hui bien dégradées par l'humidité. L'église sert de lieu de sépulture à la famille Maistre dont les membres sont ensevelis soit devant le maître autel dans une crypte s'ouvrant à l'autre extrémité de la nef. Accroché à un autel latéral, le drapeau qui accompagna Casimir Maistre dans ses explorations d'Afrique Centrale et de Madagascar.

7. Les logements des Tisserands : la vie à Villeneuve

Au delà de la place Louis XIV, par la rue Colbert, on pénètre enfin dans le quartier des tisserands. Les blocs alignent leur façade symétrique de part et d'autre de larges rues pavées au milieu desquelles courent des ruisseaux. Cet urbanisme fera bien des émules au siècle industriel. Sa précocité et le soin avec lequel il est traité ici répondent à des nécessités évidentes. (Figure 7).

Les manufactures en draps pour le Levant ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée que les entrepreneurs, Colbert lui-même, s'emploient à recruter... et à retenir. Les Hollandais ...

... d'abord. Leur supériorité technique est telle « qu'un de leurs ouvriers en un jour faisait plus de besogne qu'un Français en une semaine » (61°). Les registres de catholicité de la manufacture mentionnent de 1676 à 1694 - date à laquelle leur trace disparaît - familles d'« olandais » ou « alemants » volontiers confondus : les Vandoor, Dyck, Tintrop, Shoemaker épousent les filles de Clermont ou de Conques.

Leur nom est francisé : Shoemaker devient « cordonnier alemant ». Quels étaient les véritables noms de ces tisserands appelés « capitaine » ou « charron », « olandais » tous deux, le premier né dans le duché de Limbourg, le second à « Layde en Olande » ? Tous sont passés par Conques ou Carcassonne où, grâce sans doute à une commune allégeance à la religion réformée, ils ont contracté mariage (63°).

Il faut voir là un nouveau témoignage des relations étroites qui unissent dès sa naissance la manufacture de Villeneuve la « montagne de Carcassonne ». Les draperies des Flandres (Malines), d'Ardenne (Sedan), du Vivarais et du Rouergue sont aussi représentées et, devant la faillite de Pouget, d'Aguesseau s'inquiète que « les tisserands qui sont de différents pays et quelques uns même étrangers » n'abandonnent leur travail (64°) ? Il sait son illustre correspondant troublé par d'éventuelles manœuvres de débauchage. D'autant plus que Pierre Baille, le fondateur écarté, est parait-il à Amsterdam occupé à construire une manufacture.

Sa femme restée au pays, risque fort d'aider à cette trahison : d'Aguesseau est plusieurs fois invité à la surveiller (65°). Cette dispute de la main d'œuvre se retrouve avec encore plus d'acuité au siècle suivant, alors que les draperies lodévoise et clermontaise atteignent à leur apogée. Les fabricants de Clermont se plaignent que « les ouvriers qui avaient accoutumé à travailler dans la même ville de Clermont où il se fabriquait auparavant une très grande quantité de draps et autres marchandises de laines sont allés travailler et demeurer à la manufacture de Villeneuve. » (66°) La recherche de spécialistes est vitale pour la fabrique de draps fins, du moins dans un premier temps, l'éloignement de la manufacture de tout lieu habité complique encore le recrutement d'une main d'œuvre disputée par les fabriques de la région. Le logement des tisserands est rapidement assuré, d'une façon d'ailleurs assez curieuse comme on le verra par la suite. Mais la recherche des cardeurs et fileuses suscite bien des frictions dans une région où l'activité textile est intense. Non pas tant d'ailleurs avec la fabrique de Clermont qui conclut deux accords avec Astruc directeur de la manufacture, en 1720 et 1722 qu'avec celle de Lodève en pleine expansion. Il est vrai que l'arrêt du conseil du 29 janvier 1715 « défend de travailler les draps mahons et londrins ailleurs que dans les villes de Carcassonne et de Clermont et dans les manufactures royales ». Ceci afin d'éviter un mélange des laines qui nuirait à la qualité des draps et de s'assurer des qualités des « fileuses qui doivent filer à la mode d'Holande pour les draps du Levant. » Mais Lodève accusant Clermont de vouloir sa ruine, s'appuyant sur les communautés de Montpeyroux et de Vissec au diocèse d'Alès et sur le mécontentement ...

... des ouvriers à qui le tarif fixé par le corps des fabricants de Clermont paraît trop bas, empiète par deux fois sur les terres réservées (67°) (Figure 2). Il y faut des interventions de Basville et de Bernage, difficiles, car les cardeurs barricadent leurs portes à l'arrivée du prévôt, pour que Villeneuve reçoive, par une nouvelle ordonnance, de 1729, la délimitation des « lieux devant travailler exclusivement pour elle : Nébian, Ceyras, Saint André, Montpeyroux, Saint Jean de Fos au diocèse de Lodève, Gignac, Péret, Lézignan-la-Cèbe, Caux, la Vacquerie au diocèse de Montpellier et jusqu'à Vissec au diocèse d'Alès (voir carte) ».

Ainsi apparaît le caractère complexe du travail dans une entreprise de l'Ancien Régime qui emploie à la fois des ouvriers résidant et d'autres qui travaillent à domicile, dispersés dans les campagnes et les villages environnants : tisserands en ateliers, cardeurs et fileuses à domicile.

Le logement des tisserands dans la manufacture ne laisse d'ailleurs pas d'étonner. (Figure 8) A Villeneuve l'atelier n'est pas encore né. Le travail s'y fait encore comme à la maison. Chaque tisserand et sa famille dispose d'un logement - lieu de travail qui lui est particulier. Entre deux logements un couloir conduit à l'escalier qui donne accès au seul étage. La pièce de devant de quatre mètres sur trois environ, est équipée d'une cheminée et d'un évier de pierre. Sur l'arrière, une chambre, bien aérée, présente des dimensions plus modestes. Parfois un débarras se glisse sous l'escalier (Figure N° 8). La société Pouget a réalisé là une œuvre modèle pour l'époque. Il lui en coûte 13 200 livres pour construire « 66 maisons servant aux ouvriers » (68°). Plus tard Castanié d'Auriac est admiré pour avoir fait construire outre de nombreux bâtiments techniques, « 47 maisons très commodes pour le travail et le logement des tisserands » (69°). Sans doute le quartier des tisserands actuel est-il celui dessiné par le propriétaire du XVIII^e siècle.

Les facilités de logement moyennant un loyer modique de 9 livres en 1681- retiennent une main d'œuvre dont il est difficile de préciser l'importance, variable sans doute selon les époques et les saisons. « Pour le moins sept cents personnes travaillent activement » en 1681, alors que d'Aguesseau en visite dénombre 62 tisserands (70°). Si, avec la faillite Pouget, leur nombre va diminuer jusqu'à 43, dix ans plus tard, à la fin de l'année 1691, il atteint le chiffre de 63 qu'il conserve jusqu'en 1696 (71°). Au siècle suivant l'inspecteur des manufactures recense « 400 personnes toutes employées à la manufacture sans compter les ouvriers du dehors qui en dépendent » (72°). Appolis estime leur nombre à 7 à 800, dont 200 habitent Villeneuve (73°). Plus optimiste, l'un des plans du début du XIX^e siècle, porte en légende un effectif de 1 000 !

Quoiqu'il en soit, la présence d'un tel nombre dans un lieu isolé ne devait pas manquer de poser, outre celui du logement rapidement résolu, le problème plus délicat de l'organisation de la vie collective.

La complexité de la fabrique des draps, la réglementation impérative imposent d'abord une spécialisation des activités. Chaque catégorie de travailleurs, cardeurs, fileuses, tisseurs, teinturiers, etc., obéit à un sous-directeur. La description de 1681 en indique huit « tous gens biens choisis et expérimentés dans leurs arts ». Ils sont placés sous les ordres d'un directeur, issu des fabriques de Clermont ou de Carcassonne, dont l'autorité est d'autant plus grande que, durant tout l'Ancien Régime, les propriétaires ne résident pas. Au XIX^e les Maîtres dirigeront eux-mêmes leur fonds.

Comme on l'a vu précédemment, à une époque où le travail se fait à la main, femmes et hommes se partagent les tâches. Mais les uns et les autres sont astreints aux mêmes horaires de travail qui, à la fin du XVII^e siècle, devaient être sensiblement voisins de ceux du milieu du XIX^e : « Le travail s'ouvre régulièrement à cinq heures et ne finit qu'à six heures du soir... et lorsque les commandes ou les adjudications sont pressantes les ouvriers travaillent jusqu'à sept. Le dimanche, le travail est suspendu ». (75°) L'existence est rythmée par les battements du tambour.

Les salaires sont réglementés par le corps des fabricants du Clermontois. Apolis a montré combien ils étaient plus élevés que ceux des autres travailleurs au XVIII^e siècle. Néanmoins, épisodiquement, les ouvriers réclament une révision des tarifs. Et parfois violemment, notamment à Clermont en 1756 (76°). Bien qu'aucune trace de pareilles agitations ne se révèle à Villeneuve, ses habitants devaient être d'autant plus sensibles aux augmentations de prix que les denrées étaient vendues par le propriétaire de la manufacture.

*
* *

Tirant parti de l'isolement du lieu et des lettres patentes de 1677, la compagnie Pouget appointe, au même titre que d'autres travailleurs, les boulangers, épiciers, bouchers, chargés de l'approvisionnement, seul le cordonnier est indépendant, mais il paye pour son logement la somme de 100 livres, alors que le loyer ordinaire est de 9 livres. Elle fixe le prix des denrées « sur le pied de ce qu'elles coûtent aux cabarets circonvoisins » (77°) ce qui, les droits équivalents étant supprimés, lui assure en 1681 la coquette somme de 12 000 livres, soit plus que n'en procure l'exploitation agricole : "Les revenus et les profits qui se font annuellement sur toutes les denrées qui se consomment par les ouvriers comme sont : bled, vin, huile, poissonnerie, boucherie, épicerie, mangonnerie et autres sortes d'allimans, boulangerie et canabasserie portent de rante chaque année ainsi qu'il résulte des reconnaissances déjà faites la somme de 12 000 livres » (78°). Les productions du domaine agricole attendant trouvent dans la fabrique un écoulement facile et avantageux leur valeur estimée à 10 000 livres est ainsi commercialisée sur place. Et les entrepreneurs retirent double profit du travail et de la consommation des travailleurs. Cette pratique va totalement disparaître au XIX^e siècle. Et si nous n'avons aucune information sur les rapports...

... patrons-ouvriers aux XVII^e et XVIII^e siècles, la monographie de 1878 nous renseigne abondamment sur la politique sociale de Casimir Maistre et de ses successeurs. En disciple de Le Play, il codifie une doctrine à son usage propre comme à celui de son personnel. « Le testament de Pierre Le Grand n'est pas mieux observé par les tsars ses successeurs que ne le sont les instructions laissées par M. Casimir Maistre à son fils ». Ce testament réglementaire est d'ailleurs affiché dans le bureau du directeur. Dans l'escalier qui y conduit, une plaque de marbre blanc porte ces mots : « Se coucher de bonne heure et se lever matin, c'est Fortune, Sagesse et Santé » ! « Honneur et Travail » est inscrit sur le fronton de la porte de la manufacture.

Le propriétaire apporte à ses ouvriers le travail, des vivres à bon marché, des services collectifs, une bienveillance toute paternelle. Il attend d'eux en échange l'amour du travail, l'esprit d'ordre et d'économie. La tutelle d'un patron chrétien est pour Casimir Maistre comme pour l'auteur de « La Réforme Sociale », la solution du problème ouvrier.

Le travail est toujours assuré à ceux qui habitent la manufacture. L'insistance avec laquelle l'auteur anonyme développe ce thème révèle la permanence du problème déjà souligné des variations de production.

Alors que les entrepreneurs de l'Ancien Régime tiraient profit de la consommation ouvrière, les Maistre cherchent au contraire à rendre la vie la moins chère possible. Plus de loyer. Les marchands, maintenant indépendants, redoutent la concurrence des chalands. Sauf le boucher qui en raison de conditions particulières propose une viande « à un prix inférieur à celui des lieux voisins ». Un jardinet, taillé dans le jardin à la française, est mis à la disposition de chaque famille. Le propriétaire stocke les grains et le vin de crainte d'une hausse des prix. Il veille à l'hygiène et à la santé. Un lavoir public est établi à côté de la fontaine principale. Deux médecins sont attachés à l'établissement. Un corps de sapeurs-pompiers est chargé de la sécurité. Quant à l'esprit il est nourri dans une école, qui n'est ni gratuite ni obligatoire encore, mais qui, en raison des libéralités du propriétaire, accueille jusqu'aux plus indigents ». Jusqu'à douze ans, avant d'être admis en atelier, le jeune enfant doit la fréquenter. Devenu apprenti il y retourne chaque soir de cinq à six heures. A sept heures et jusqu'à neuf, c'est au tour des adultes. Une fois par semaine, le curé donne l'enseignement religieux.

De cette organisation poussée, qui ne se veut pourtant nullement contraignante-la vie de famille reste particulièrement à l'honneur- le propriétaire attend l'amour du travail, l'esprit d'ordre et d'économie.

Suivant les directives alors en vigueur dans l'enseignement, M. Pradal, l'instituteur nommé par l'Académie - une institutrice libre est appointée pour les filles - crée en 1869 une caisse d'épargne scolaire : une boîte à compartiments avec un nombre de trous égal à ...

... celui des élèves. Chacun glisse quelques sous dans sa case et, chaque mois, le maître apporte les petites sommes ainsi rassemblées à la caisse de Clermont. Les adultes eux-mêmes sont invités à l'épargne par un prix annuel de 100 francs, donné le lundi de Pâques, jour de fête locale, à « l'ouvrier qui se sera le plus distingués par son amour du travail, son esprit d'ordre et d'économie, et son attachement à ses maîtres »... « Veiller à leur bonne conduite. Pas de jeux ! Pas de journaux ! Qu'ils soient économes, probes et religieux », les consignes que Casimir laisse à son personnel sont bien exigeantes.

Pourtant à tout considérer les ouvriers de Villeneuve bénéficient d'une protection sociale particulièrement avancée pour l'époque. Chaque famille, moyennant une contribution de 8 francs par an dispose de l'un des deux médecins attachés à l'établissement et du pharmacien agréé. Une caisse de secours, alimentée par une retenue de 1 % sur les salaires vient en aide aux malades, infirmes et vieillards.

Mais surtout et l'auteur de la monographie en est conscient, une telle politique sociale ne peut s'appliquer que dans des entreprises de faibles dimensions. La concentration industrielle qui s'amorce condamne, avec la doctrine de Le Play, l'avenir même de la manufacture.

Ainsi s'achève le voyage dans le temps qu'une agréable promenade à Villeneuve nous propose. Puisse ce traité incomplet nous faire mieux connaître l'intimité d'un des lieux les plus attachants de notre Bas- Languedoc.

Claude Alberge

7 Mai 1970

- NOTES -

- (1°) Ce travail qui a pour origine une excursion des élèves de Seconde IV du lycée de Pézenas n'aurait pu être mené s'il n'avait bénéficié de la plus amicale hospitalité de Monsieur Jean Maistre, dernier directeur de la manufacture. Monsieur Jean Paul Laurent, son gendre conservateur aux Archives Nationales, n'a pas hésité à nous confier les documents qu'il a pu rassembler sur la manufacture depuis de nombreuses années. Que tous deux soient ici vivement remerciés de la confiance et de l'amitié qu'ils m'ont ainsi témoignée.
- (2°) Archives Départementales de l'Hérault (A. D. H.) B6- fol 54- 20 juillet 1677 - « Lettres patentes séparant des compoix de Clermont et de Nébian les terrains occupés par la manufacture de drap de Villeneuve-lez-Clermont. »
- (3°) APPOLIS : Curieuse anomalies de quelques communautés du diocèse de Lodève au XVIII^e siècle - Compte rendu 1932 - 1950 2^{ème} série Tome XI p. 168 - Bulletin de la société Archéologique de Montpellier.
- (4°) Fabre : l'Hérault historique illustré 1^{er} vol. 1877 p. 209 à 214.
- (5°) Jean SABLOU : La fabrication du drap militaire à Lodève au XVIII^e siècle in « Congrès Régional des Fédérations Historiques du Languedoc-Roussillon - Carcassonne 1952 » - A. N. G7 1688 - Réponse à l'enquête en vue de la création d'offices de maîtres et gardes des manufactures (1708) Champagne : 211 000 pièces, Picardie : 203 000, Languedoc : 162 000, Normandie : 107.000.
- (6°) Archives Nationales (A. N.) H. 1697 lettre de Colbert à d'Aguesseau du 30 juillet 1676. Reproduite en document annexe résume en quelques mots l'essentiel de la doctrine colbertiste.
- (7°) Les Saptés, originaires de Fitou dans les Corbières, s'installent au milieu du XV^e siècle à un kilomètre en aval de Conques sur Orbiel. Renseignement fourni par M. Réveille propriétaire actuel du château de Saptés.
- (8°) Louis DERMIGNY : Naissance et croissance d'un port : Sète de 1666 à 1880. Actes de l'Institut d'Études économiques, maritimes et commerciales de la ville de Sète. Cahier V. 1955
- (9°) A.D.H.C. 2498 : 1725 : État des manufactures de draps et autres étoffes du Languedoc au département de Montpellier (du 1er janvier à la fin juin 1725). Voir carte.
- (10°) C'est seulement dans la première moitié du XVIII^e siècle que la manufacture de Clermont reçoit le titre de « Royale ».
- (11°) voir note 9.
- (12°) A.D.H.C. 2498 Inspection des manufactures du département de Clermont Lodève : description de la manufacture royale de Villeneuve.
- (13°) La synthèse des deux plans que l'on trouvera ici a pu être effectuée grâce au relevé de Serge Mazza, de Clermont l'Hérault, élève de Seconde IV du Lycée de Pézenas. Les numéros du texte s'y retrouvent.

- (14°) Ces deux plans, dont un en couleurs, se trouvent aux archives de la manufacture.
- (15°) Voir plan en couleurs.
- (16°) A.D.H. H. Procès-verbal des États de Languedoc - 10 janvier 1682.
- (17°) A.N. 7 -296 : lettre de d'Aguesseau à Colbert du 24 janvier 1682.
- (18°) A.D.H. voir note 9.
- (19°) A.N.H. 1697 Lettre de Colbert à d'Aguesseau de 30 juillet 1676.
- (20°) A.N. G7 295 Lettre de d'Aguesseau à Colbert du 7 mars 1679/ la société de Montpellier comprend des catholiques, dont Pouget, ses frères et beau-frère, mais aussi quelques huguenots. D'Aguesseau et Pouget ont arrêté un plan pour écarter doucement ces derniers.
- (21°) A.N.E. 529 8 FOL. 165 6 mai 1681 - Extraits des registres du Conseil d'État.
- (22°) A.N. H. 1703 Clair. 464. fol. 263 Lettre de Colbert à d'Aguesseau du 29 mai 1681.
- (23°) A. N. G7. 295 Lettre de d'Aguesseau à Colbert du 21 novembre 1679.
- (24°) voir note 8.
- (25°) A.D.H. C.2202.
- (26°) A.N. E.529 B. FOL. 52 : Arrêt du Conseil d'État en finances. Versailles, le 3 mai 1681.
- (27°) voir note 8, ouvr. cité p. 7.
- (28°) Archives de la manufacture
- (29°) Archives Marine B7 491 FOL. 369 29 mars 1683 association entre la compagnie de Villeneuve et la compagnie du Levant pour faire le commerce des draps aux Échelles du Levant.
- (30°) A.D.H. Procès-verbaux de la session des États de Languedoc d'octobre à décembre 1682 - Mémoire de États - VII^e.
- (31°) voir note 29
- (32°) A.N. G7 296 Lettre de d'Aguesseau à Colbert du 5 septembre 1682.
- (33°) Archives de la manufacture : monographie anonyme de 1868.
- (34°) A.D.H. C. 2202 M le Garde des Sceaux de Montpellier le 28 mars 1719, sur le différend entre Astruc et Pouget.
- (35°) Histoire du Languedoc publiée sous la direction de Philippe Wolf-Privat éditeur 1967. Louis Dermigny : de la Révocation à la Révolution p. 402
- (36°) Il ne nous a pas été possible de vérifier la véracité de ce renseignement oral.
- (37°) Les Maistres travaillent à Clermont dans le textile depuis le début du XVII^e siècle.
- (38°) voir note 33.

- (39°) voir note (36). Il serait séduisant de voir Villeneuve s'ouvrir au grand commerce atlantique à la fin du XVIII^e siècle. L'état actuel de la documentation ne permet pas encore de l'affirmer.
- (40°) Grâce à la chaleureuse hospitalité de M. REVEILLE, propriétaire des Saptés il nous a été agréable de visiter le château du XVI^e modifié au XVIII^e par les Castanié d'Auriac et les quelques rares vestiges de la manufacture attenante. Qu'il en soit vivement remercié.
- (41°) A.N. H. 1697- lettre de Colbert à d'Aguesseau du 29 mai 1676
- (42°) A.N. E. 495 A FOL. 243- Arrêt du Conseil d'État qui règle les largeurs et qualités des draps qui se fabriquent en Languedoc pour les Eschelles du Levant.
- (43°) Marine B7 451 FOL. 366 - 15 mai 1683 - Contrat entre la nouvelle société Thomé-Hindret et la Compagnie du Levant.
- (45°) A.D.H. C. 2498 voir note 12
- (46°) A.D.H. C. 2498 État des manufactures de draps et autres étoffes du Languedoc au département de Montpellier
- (47°) A.D.H. C. 2498 : avril 1784 - Extrait des registres de la visite et aunage des draps pour le Levant fabriqués à Clermont Lodève, Bédarieux et Villeneuve manufacture royale.
- (48°) A.D.H. C. 6554 1774 Mémoires sur le diocèse de Lodève, p. 61 : Une aulne de drap égale 1 mètre 18.
- (49°) A.D.H. C. 6554
- (50°) Ouvrage cité, note 4
- (51°) voir note 33
- (52°) A.D.H. Min. Hébrard de Clermont, liasse 90.
- (53°) Archives de la manufacture : extrait d'une description de la manufacture envoyée à M. Pouget à Paris le 20 janvier 1681
- (54°) A.N. F 12 819 dossier II - 22 avril 1702 - Inventaire des actes et production que met et baille devant le Parlement de Toulouse M. Louis de Guillen de Castelnaud, comte de Clermont, marquis de Saissac contre M. Hercule Pouget fils et héritier de M. André Pouget.
- (55°) voir note 53
- (56°) voir note 33
- (57°) voir note 33 : Chapitre III : Directeurs et propriétaires
- (58°) voir note 33 : Chapitre VII : Organisation ouvrière
- (59°) A.D.H. C. 2498 voir note 12. Ce document indique « On y construit actuellement une nouvelle église pour servir de paroisse aux habitants »
- (60°) Archives de la manufacture : 7 juillet 1678
- (61°) BOISSONNADE : Colbert, son système et les entreprises industrielles d'État en Languedoc (1661-1683). Les Annales du Midi 14^e année, 1902, PP 5 à 49.

- (62°) Archives de la manufacture
- (63°) Archives de la manufacture : actes de conversion ou mention en 1679, 1682 et 1683
- (64°) A.N. G7 296 : Lettre de d'Aguesseau à Colbert du 19 décembre 1682
- (65°) 4 lettres novembre-décembre 1682 :
- Colbert à Pennautier (Clair 467 FOL. 348)
 - Colbert à D'Avaux (Clair 467, FOL. 349)
 - Colbert à d'Aguesseau (H. 1706 Clair 467 FOL 383)
 - d'Aguesseau à Colbert (A.N. G7 296)
- (66°) Archives de la manufacture : Requête au roi et à nos seigneurs et son conseil - 1680
- (67°) A.D.H. C 2202 - Voir figure 2.
- (68°) voir note 53
- (69°) voir note 59
- (70°) A.N. G7 296 Lettre de d'Aguesseau à Colbert du 3 janvier 1682
- (71°) A.D.H.C. 24499. Voir note 12
- (73°) APPOLIS
- (74°) voir note 53
- (75°) voir note 33
- (76°) A.D.H. C. 2499 - 21 mai 1756 : les jurés-gardes de la draperie de Clermont relatent une émeute d'ouvriers à l'intendant.
- (77°) A.N. G7 296 Lettre de Colbert à d'Aguesseau du 27 juillet 162
- (78°) voir note 53

FIGURES

- (1) La porte monumentale de la manufacture
- (2) Carte des fabriques de draps au département de Montpellier du 1^{er} janv. à la fin juin 1725. A.D.H. C. 2202
- (3) Plan géométrique de la manufacture royale de Villeneuve (Archives de la Manufacture)
- (4) Exportation des draps de Villeneuve d'octobre 1676 à octobre 1680. Carte dressée d'après les « extraits de polices des chargements des draps de la manufacture de Clermont envoyée en Levant et autres Échelles par l'ancienne compagnie. » (Archives de la manufacture).
- (5) La manufacture au XIX^e siècle. D'après un dessin à la plume de Fabre tiré de son ouvrage : « L'Hérault historique illustré » 1877. L'ensemble est ici vu du Midi. Au premier plan, la Dourbie. Au centre l'étendoir. A droite l'ancienne métairie et son pigeonnier, une ruelle descend vers la rivière. A gauche, deux chaufferies soulignées par les deux cheminées et les bâtiments techniques.

- (6) La fontaine monumentale. Photo.
- (7) Vue partielle des logements des tisserands. Photo.
- (8) Plan sommaire de deux logements de tisserands dressé par les élèves de Seconde IV du Lycée de Pézenas.

BIBLIOGRAPHIE

- APPOLIS Emile : Un pays languedocien au milieu du XVIII^e siècle : le diocèse civil de Lodève : étude administrative et économique. Thèse 1951.
- Curieuses anomalies de quelques communautés du diocèse de Lodève aux XVII^e et XVIII^e siècle. Bulletin de la Société Archéologique de Montpellier. Compte-rendu 1932-1950, 2^e Série, Tome XI, p. 168.
- BOISSONNADE : Colbert, son Système et les entreprises industrielles d'État en Languedoc (1661-1683) Les Annales du Midi, 14^e année, 1902, pp 5 à 49.
- DERMIGNY Louis : Naissance et croissance d'un port : Sète de 1666 à 1880. Actes de l'Institut d'Études économiques, maritimes et commerciales de la ville de Sète, Cahier V, 1955.
- De la Révocation à la Révolution, dans Histoire du Languedoc ouvr. Collectif publié sous la direction de Ph. Wolf, Privat, 1967, p. 402
- FABRE A. et Paul : L'Hérault historique illustré, 1^{er} vol., 1877, p. 209-214.
- SABLOU Jean : La fabrication du drap militaire à Lodève au XVIII^e siècle. Actes du Congrès Régional des Fédérations Historiques du Languedoc-Roussillon, Carcassonne 1952.

DOCUMENT

Une lettre de COLBERT à D'AGUESSEAU du 30 juillet 1676

(A.N. H. 1697)

St Germain en Laye, le 30 juillet 1676

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en date du 20^e du mois passé sur le sujet des manufactures de Carcassonne et de Clermont et de l'exécution de l'arrêt du Conseil portant règlement pour les largeurs et qualités des draps qui s'y fabriquent (I) et comme vous connaissez parfaitement de quelles conséquences il est pour le bien de l'état et pour la province de Languedoc de maintenir ces manufactures dans l'état auquel elles sont et même de les perfectionner toujours de plus en plus, je vous prie de prendre un soin très particulier de vous faire informer de temps en temps et en toutes occasions de l'état auquel elles sont, de tenir sévèrement la main que tous les règlements qui ont été faits soient exécutés et d'examiner même si on ne pourrait pas y apporter quelque nouvelle précaution pour les rendre encore plus belles et meilleures sur tout. Il faut prendre garde que ce qui a été réglé pour celle de Clermont ne change point et que ces deux manufactures qui sont toutes deux très importantes se contiennent dans leur étendue et n'entreprennent rien l'une sur l'autre, et sur ce sujet je suis bien aise de vous dire que ces draperies ayant depuis deux ou trois ans plus de débit dans le Levant que celles d'Angleterre et de Hollande, si elles sont maintenues dans leur bonté, le Royaume en recevra un très grand avantage parce que tous les peuples qui y travaillent y gagneront leur vie et que l'argent qui était transporté du Royaume au Levant pour le commerce qui s'y fait diminuera considérablement ; ainsi nous pourrons peut-être parvenir un jour à faire ce commerce entier de nos manufactures au lieu qu'il était fait cy devant en argent qui sortait du royaume en espèces...

COLBERT

(I) du 13 mai 1676.

Année de parution : 1970

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1970 n° 3



R. ARIS,

[Fouilles archéologiques terrestres, Recherches sous-marines ;](#)

Claude ALBERGE,

[Villeneuve : Une manufacture en Bas-Languedoc.](#)

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

Etudes
Héraultaises

